

Votre Agent Général d'assurance  
exclusif AXA France  
**EI ZADOK PHILIPPE**  
14 RUE DES SABLONS  
75116 PARIS



**Assurance et Banque**

**01 43 59 48 11**

appel non surtaxé  
LUN,MAR,MER,JEU,VEN:09h30-13h;14h30-19h

**01 43 59 82 00**

[agence.zadok@axa.fr](mailto:agence.zadok@axa.fr)

**SOC FFPTHI  
25 RUE CASTIGLIONE  
56860 SENE**

**N°ORIAS 18 006 933**  
Site ORIAS [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

## **Projet de contrat de protection juridique Résoluo Pro Envergure**

Nous avons le plaisir de vous communiquer votre projet de contrat d'assurance de protection juridique Résoluo Pro Envergure.

Ce projet a été établi le 14 septembre 2023 par Juridica, la société de protection juridique du Groupe AXA, représentée par votre Agent Général.

Il est valable jusqu'au 14 novembre 2023.  
Ce document ne constitue pas un contrat.

### **Votre devis**

Protection juridique  
Formule  
**Résoluo Pro Envergure**  
Fractionnement  
**Annuel**

### **Vos références**

Référence Client  
**5028006404**  
Devis  
**11161720504**



**Vos références**

Devis

**11161720504**

Référence client

**5028006404****Vos déclarations****Vous nous avez déclaré les informations ci-dessous :**

- Vous exercez l'activité professionnelle suivante : 8690F - ACTIVITES DE SANTE HUMAINE NON CLASSEES AILLEURS ;
- Vous employez 0 salarié ;
- Votre chiffre d'affaires annuel HT est de 0 € ;
- L'adresse du site principal sur lequel l'activité professionnelle garantie est exercée est la suivante :

25 RUE CASTIGLIONE  
56860 SENE

- Vous n'avez actuellement pas connaissance du fait générateur d'un litige susceptible de mettre le contrat Résoluo Pro Envergure en jeu ;
- Vous n'avez pas eu de contrat de protection juridique résilié par un assureur dans les trois dernières années ;
- Vous êtes assuré au titre de l'activité professionnelle garantie par un contrat d'assurance de responsabilité civile en cours de validité.

Ce projet est réalisé sur la base des déclarations mentionnées ci-dessus.  
Toute modification devra nous être précisée avant l'établissement du contrat.

**Vos références**

Devis

**11161720504**

Référence client

**5028006404****Vos garanties de base**

	<b>Garanties</b>	<b>Domaine d'application</b>	<b>Prise en charge financière HT</b>	
<b>Prévention Juridique</b>	Information juridique Orientation dans les démarches Mise à disposition de lettres et formulaires types	Tous les domaines du droit liés à l'activité professionnelle garantie	Sans objet	
	Validation juridique des contrats	Contrat de travail Contrat de prestations de service Contrat de vente de biens mobiliers Baux commerciaux	<b>1 275 € par année d'assurance</b>	
	Information financière	Aides et subventions	Sans objet	
	Consultation juridique	Licenciement pour motif personnel Renouvellement de votre bail commercial	<b>326 € par année d'assurance</b>	
<b>Aide à la résolution des litiges</b>	Conseil juridique Intervention auprès de la partie adverse Recherche d'une solution amiable Mise en œuvre de l'action judiciaire avec l'avocat de votre choix Suivi de l'affaire jusqu'à l'exécution des décisions rendues	<b>Tous les domaines du droit liés à l'activité professionnelle garantie</b> <i>Sauf limitations et exclusions</i>	<b>31 868 € par litige</b> <b>Sauf</b> <b>Marques et brevets</b> <b>Litiges avec les salariés</b> <b>Extension</b> <b>Monde</b> <b>6 372 € par litige</b>	<b>Dont 5 673 € pour les frais d'expertise amiable et judiciaire</b>
	Noyage et / ou nettoyage des informations par une société spécialisée	E-réputation	<b>Sauf</b> <b>Fiscalité URSSAF</b> <b>2 172 € par litige</b> <b>et par année d'assurance pour l'opération de contrôle et de vérification</b> <b>3 259 € par litige et par année d'assurance pour la phase de redressement amiable ou judiciaire</b>	
<b>La reconstitution du capital de points sur le permis de conduire</b>	Prise en charge du stage de récupération de points sur le permis de conduire	Sans objet	<b>200 € par année d'assurance</b>	

Les montants indiqués ci-dessus sont en vigueur pour l'année 2023 et évolueront chaque année selon l'Indice des prix à la consommation - ensemble des ménages - France - Biens et Services divers, établi et publié chaque mois par l'INSEE (identifiant : 001763793, base 2015). La valeur de l'indice 2023 est de 111,07.

Ces garanties, détaillées dans les Conditions générales Résoluo Pro Envergure (référence 730401), sont accessibles par téléphone du lundi au vendredi de 9h30 à 21h et le samedi de 14h30 à 19h30, sauf jours fériés.

**Vos références**

Devis

**11161720504**

Référence client

**5028006404****Vos options****Vous n'avez souscrit aucune option.****Dispositions spécifiques**

En complément des présentes Conditions particulières, l'assuré déclare :

- employer de 0 à 1 salarié,
- avoir un chiffre d'affaires compris entre 0 et 500 000 €,
- exercer l'activité suivante : Praticien en psychothérapie, Psychologue, Clinicien, Psychanalyste, Sexothérapeute, Praticien en développement.

Par dérogation aux présentes Conditions tant générales que particulières, le plafond global de garantie est fixé à 40 000 € par litige (valeur 2018 montant indexé).

Outre les exclusions spécifiées aux Conditions générales, ne sont pas garantis :

- les litiges opposant le bénéficiaire de la garantie à son syndicat ou à sa fédération,
- les litiges entre les adhérents du syndicat ou de la fédération,
- les litiges liés au recouvrement de vos créances professionnelles.

**Votre cotisation : montant et modalités**

La première cotisation annuelle de votre contrat s'élève à 103,09 € TTC.

Vous choisissez de régler annuellement.

Cette cotisation annuelle évoluera chaque année selon les modalités définies aux articles « La Cotisation » et « L'évolution de la cotisation » des Conditions générales Résoluo Pro (référence 730401).

Fait à PARIS, le 14 septembre 2023

Le souscripteur

Pour l'assureur, par délégation  
Votre Agent Général AXA France